



Acquisition de la nationalité française

Par **zianit**, le **31/07/2008** à **19:51**

bonjour.rnje suis algérien et mon arrière grand mère est une française née en Algérie en 1885 de père et de mère française, vivant maritalement avec un algérien (mon arrière grand père et ayant eu des enfants)rnDe ce fait mon grand père a obtenu un passeport français et une carte d'identité française et a également un livret de famille françaisrnmon père a par la suite également obtenu un passeport français en 1978 ainsi qu'un livret de famille français (transcrit a Nantes) de ce fait j'ai en ma possession des actes de naissance provenant de Nantes de mon grand-père, mon père, et moi mêmerna noter que mon père n'a pas renouvelé depuis 1983 son passeport;rnnc'est ainsi que mon père et moi avons demandé des certificat de nationalité au prés du service de la nationalité des français nés et établis hors de France qui nous ont été refusé; (date le 17 juin 2008°rnmotifs du refus:rn- la filiation de mon père n'est pas établie a défaut de mariage célébré entre ses grands-parents.rn-deux copie d'acte de naissance local de son grand père paternel n'ont pu être authentifiées (l'un portant une mention marginal de reconnaissance maternelle et l'autre pas) (article 47 du code civil)rne comprenant pas ce refus je vous sollicite afin de m'éclairer sur les démarches a suivre rnmerci

Par **jeetendra**, le **04/08/2008** à **12:54**

bonjour, il ne vous reste plus qu'à faire [fluo]un recours hiérarchique[/fluo] auprès du Ministre de la Justice ou Garde des Sceaux en France, direction des affaires civiles et du sceau, bureau de la nationalité, 13 place Vendôme, Paris 75042 cédex 01, courage à vous, cordialement